

REHABILITATION DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE MOUSTEY

Moustey (40)

PIECE JOINTE N°5 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Juillet 2023

N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
A2EDE MO	SI TOU	Pièce jointe n 5 : Capacités techniques et financières	Mathilde MOUSTAFIADÈS	25/07/23	Version provisoire	Patrick LACAN

A2EDEMO	SOLER IDE Toulouse	Pièce jointe n 5 : Capacités techniques et financières	Mathilde MOUSTAFIADÈS	25/07/23	Version provisoire
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR HAUTE LANDE	4
2	CAPACITES TECHNIQUES	4
3	CAPACITES FINANCIERES DE L'EXPLOITANT	6

1 PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR HAUTE LANDE

La Communauté de communes Cœur Haute Lande est née en janvier 2017, de la fusion de trois communautés de communes (Canton de Pissos, Haute Lande et Pays d'Albret). Elle rassemble 26 communes, à l'histoire partagée (territoire forestier à faible densité de population) et bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel labellisé Parc Naturel régional des Landes de Gascogne (pour 22 des 26 communes). Elle compte près de 16 000 habitants.

Elle est administrée par 41 délégués réunis en Conseil communautaire, et issus des 26 communes membres. C'est la Communauté de communes qui propose et gère les services du quotidien (écoles, accueils de loisirs, petite enfance, jeunesse, accès à la culture, services aux personnes âgées et handicapées -gérés par le CIAS, Centre intercommunal d'Action sociale- , eau et assainissement, ordures ménagères, voirie...) et tout ce que ne peuvent plus faire les communes seules (urbanisme, habitat, transition énergétique, environnement et gestion des milieux aquatiques, activités économiques, tourisme...).

2 CAPACITES TECHNIQUES

La communauté de communes du Cœur Haute Lande exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle exploite actuellement 8 déchèteries dont celle de Moustey.

La Communauté de Communes Cœur Haute Lande propose et gère les services du quotidien que ne peuvent plus faire les communes seules :

- politique économique locale,
- tourisme,
- habitat,
- plan Climat
- plan local d'urbanisme intercommunal
- écoles, accueils de loisirs,
- petite enfance, services aux personnes âgées et handicapées,
- eau et assainissement,
- services culturels

Pour l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes adhère au :

- Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze
- Syndicat mixte d'élimination des déchets de la haute Lande
- SIVOM du Born
- Syndicat mixte Agence landaise pour l'Informatique
- SICTOM du Marsan
- Syndicat mixte départemental d'équipement des Communes des Landes (SYDEC)

Pour la compétence déchets, elle a délégué la compétence de collecte (hors déchèterie) et de traitement de déchets respectivement au syndicat d'élimination des déchets de la haute lande (SEDH) et au SIVOM des Cantons du Pays de Born. Elle exercera en régie la gestion de la déchèterie de Moustey.

Par délibération du 29 octobre 2020, le Conseil communautaire Cœur Haute Lande s'est prononcé sur la demande de retrait du SIVOM du Born et le transfert de compétence au Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande (SEDHL), pour 8 communes de son territoire, au 1er janvier 2022.

Or, suite aux échanges menés avec les services préfectoraux et des finances publiques le 9 février 2021, pour cadrer les étapes décisionnelles de cette procédure complexe, il est apparu que l'opération de construction de la nouvelle déchèterie de Moustey, ayant fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention DETR à la Communauté de communes Cœur Haute Lande maître d'ouvrage, doit être menée à son terme avant d'envisager le transfert de cet équipement au SEDHL.

L'échéance fixée pour ces travaux est fin 2023. Cette disposition impose de maintenir à l'identique jusque fin 2023, la mise en œuvre en gestion directe par la Communauté de Communes de la compétence déchets, pour tout le secteur concerné par cette future déchèterie, à savoir les 4 communes de Belhade, Mano, Moustey et Pissos.

Elle modifie donc le calendrier du retrait/transfert prévu initialement pour ces 4 communes mais n'en remet pas en cause le principe.

3 CAPACITES FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

Le budget de la communauté de communes du Cœur Haute Lande pour ces 3 dernières années est indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Bilan financier de la communauté de commune du Cœur Haute Lande

		2020	2021	2022
DEPENSES	Section de fonctionnement	8 760 156,11	9 004 800,32	10 050 900,44
	Section d'investissement	5 448 212,81	4 267 605,14	5 651 112,44
TOTAL DEPENSES		14 208 68,92	13 272 405,46	15 702 012,88
RECETTES	Section de fonctionnement	9 403 244,45	9 804 523,85	10 534 354,96
	Section d'investissement	6 532 620,77	4 029 209,14	7 277 046,30
TOTAL RECETTES		15 935 65,22	13 833 732,99	17 811 401,26
TOTAL RESULTAT		1 727 496,30	561 327,53	2 109 388,38

Le détail du financement du projet de la déchèterie de Moustey est le suivant :

- **Financement**

DETR : 150 000 €

CD40 (FSI) : 100 000 €

Autofinancement : 557 210 €



SOLER IDE Toulouse

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4, rue Jules Védrières – BP 94204

31031 TOULOUSE Cedex 04

Tél : 05 62 16 72 72